
N° : 2013.3.29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 27 juin 2013
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
30

OBJET : OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Nb de procurations :
4

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Dans le cadre du classement en catégorie I, l'OT est tenu de signer une convention d'objectifs et de moyens avec la CCPR. (Voir annexe).

Cette convention porte sur la période 2013-2016 et sur les axes suivants :

→ Missions de l'OT

- Accueil et information
- Animation
- Coordination des actes touristiques locaux
- Promotion
- Commercialisation

→ Fonctionnement

→ Locaux, gestion logistique, maintenance et financements.

→ Les relations avec la CCPR

→ Les conditions de mise en œuvre de la convention dont les engagements financiers et la participation financière de la CCPR

M. Pierre BIHL souhaite une augmentation de la TSF. Il demande également une étude comparative de cette dernière, avec les collectivités ou territoires voisins.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver cette convention.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ce document
- De charger le Président ou son représentant de la notification et l'exécution de la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 04 juillet 2013
Le Président,

Pierre ADOLPH

Délibération n° 2013.3.29



Page 1/7
(dont 1 rapport en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2013

Application agréée E-legalite.com